

# AVIS DES SOCIETES

## PROJET DES RESOLUTIONS

### **UNION INTERNATIONALE DE BANQUES**

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/06/2010 statuant sur l'exercice clos au 31 Décembre 2009.

#### **PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque, le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2009.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### **DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### **TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition du bénéfice, ci-après, telle que Proposée par le Conseil d'Administration :

- Résultat net de l'exercice 2009 : 7 397 185,245 DT
- Report à nouveau de l'exercice 2008 : (137 737 907,081 DT)
- Report à nouveau de l'exercice 2009 : (130 340 721,836 DT)

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

- L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte et accepte la démission de la Société Tunisienne de l'Air et de Monsieur Christian POIRIER, de leur poste d'administrateur. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de remplacer :

- Monsieur Christian POIRIER par Monsieur Christian SCHRICKE pour la période restante de son mandat d'administrateur qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes et les résultats de l'exercice 2011,
  - La Société Tunisienne de l'Air par Monsieur Tahar El MATERI pour une période de trois années qui prendra fin avec l'AGO appelée à statuer sur les comptes et les résultats de l'exercice 2012.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs, Mohamed Aziz Miled, Moncef Mzabi et Kamel NEJI, pour une période de trois années qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes et les résultats de l'exercice 2012.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi .

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....**